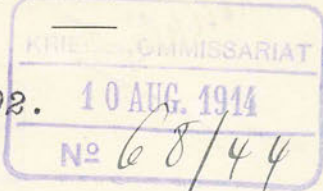


Gezantschap

der

Niederlanden.



No. 2402.

10 AUG. 1914

No 68/44

Militär M

Berne, le 9 Août 1914.

Monsieur le Président,

+

Comme j'ai déjà eu l'avantage de communiquer ce matin par téléphone à Monsieur Dunant, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que je suis autorisé par le Ministre des Affaires Etrangères à déclarer que les Pays-Bas laisseront passer sans entraves les céréales destinées au Gouvernement Suisse par voie de mer Rotterdam.

Connaissant ma grande sympathie pour la Suisse, Votre Excellence sera persuadé que je suis très heureux de cette décision de mon Gouvernement.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour Vous renouveler les assurances de ma plus haute considération.

Handwritten signature

Son Excellence

Monsieur le Président de la Confédération Suisse

à Berne.

An die Abteilung für Kriegskommissariat + zur Kenntniss. Handelsdepartement Bern, den 10. 8. 1914.

V.B. } Kenntnis genommen
A.B. } #

Handwritten notes and signature



Rechtsbrief gewonnen, geht weiter an die Schweiz Handelsdepartement
Bern, 11. VIII. 14

DAS EIDGENÖSSISCHE
OBERKRIEGSKOMMISSARIAT

Kellner

Rechtsbrief gewonnen

12. VIII.

Handelsdepartement

Luzern

Handel
12. Aug 14.